

Bonjour Monsieur,

Pour donner suite à mon récent échange avec Enedis, je vous contacte afin de voir si nous pouvions bénéficier de l'extinction de notre EP via LINKY entre minuit et 6h du matin pour « x » de nos PRM.

En effet, dans le contexte actuel tendu en matière d'approvisionnement électrique ainsi que du contexte politique de sobriété énergétique, je souhaite placer notre commune de « xxxx » en avance de phase et j'ai ainsi demandé à mon équipe de pratiquer l'extinction pour « x » de nos PRM entre minuit et 6h et ce dans un délai de 2 mois.

Les données de livraison sont: (Adresses et n° des PRM EP)

J'ai bien connaissance des différentes technologies existantes pour mettre en place cette ambition politique, je formule le souhait de retenir la solution qui vous placera au centre du dispositif.

Je suis en effet convaincu que d'ici quelques années l'éclairage permanent de nos communes ne pourra plus être une option.

Le Maire,